

Les organisateurs :

- Fédération Régionale des Sociétés Musicales – Hauts de France
- Ville de Noeux-les-Mines, Office Culturel et Ecole Municipale de Musique.

REGLEMENT DU CONCOURS

1- Le concours est ouvert aux instrumentistes à vent de la famille des bois : flûte, hautbois, clarinette, saxophone, basson, élèves d'une société ou école de musique résidant dans la région des Hauts de France, selon les catégories proposées :

JEUNE TALENT – 1^{er} Cycle
JEUNE ESPOIR – 2^{ème} Cycle
SOLISTE – 3^{ème} Cycle

Le concours pour la catégorie « SOLISTE » aura lieu :

- L'année impaire pour les clarinettes, hautbois et basson
- L'année paire pour les flûtes et saxophone.

Il n'y a pas de limitation d'âge pour les catégories « Jeune Talent » et « Jeune Espoir ».

La limite d'âge pour la catégorie « Soliste » est fixée à 25 ans au 1^{er} septembre de l'année du Concours.

- 2- Le concours se déroulera à la date suivante : Samedi 12 Mars de 13h à 17h :
- pour les catégories « Jeune Talent » et « Jeune Espoir » à l'Espace « Georges FONTAINE », 8 rue A. Camus à Noeux-les-Mines (62).
 - pour la catégorie « Soliste » au Centre G. Brassens, avenue Guillon à Noeux-les-Mines (62).

3- Pour l'inscription, les candidats devront envoyer le bordereau d'inscription avant le **4 février 2022**, avec une attestation d'inscription d'un établissement d'enseignement musical, ou attestation écrite d'un professeur pour les cours privés, précisant le niveau présenté ainsi que le dernier diplôme musical obtenu.

4- Le niveau présenté doit être en cohérence avec le niveau stipulé sur l'attestation. Il n'est pas possible de concourir dans deux niveaux de cycle différents. Par contre, il est possible de se présenter dans deux instruments différents.

5- L'accompagnement des œuvres qui le nécessitent, se fera par un pianiste choisi par le candidat ou mis à la disposition gratuitement par la Fédération.

6- Les œuvres proposées correspondent à la fin de chaque cycle (« Jeune Talent » - cycle 1, « Jeune Espoir » - cycle 2 et « Soliste » - cycle 3). Elles sont choisies pour à la fois leur côté plaisant à jouer pour l'élève et leur aspect pédagogique pour le professeur. Les éditions indiquées sont obligatoires sauf indication contraire. Les photocopies sont strictement interdites.

7- L'audition du concours se fera derrière un paravent afin de préserver l'anonymat du candidat pour les catégories « Jeune Talent » et « Jeune Espoir ». Pour la catégorie « Soliste », les épreuves seront publiques.

8- Les droits d'inscription :

- * 25 euros pour les candidats issus d'une société ou d'une école de musique fédérée.
- * 30 euros pour tous les autres candidats.

9- Les inscriptions devront parvenir à la F.R.S.M., 121 rue Barthélemy Delespaul - 59000 Lille au plus tard le **4 février 2022**. Le chèque sera libellé à l'ordre de la Fédération Régionale des Sociétés Musicales – Hauts de France. Le nombre de places est limité à 12 par catégorie instrumentale. Les candidatures seront retenues selon l'ordre d'arrivée des bordereaux d'inscription dûment complétés.

10- L'inscription sera définitive après la validation du paiement. En aucun cas le droit d'inscription ne sera remboursé, sauf annulation du concours. Aucun changement ne pourra être accepté après l'inscription : accompagnateur, instrument, catégorie...

11- Les candidats inscrits recevront une convocation par voie dématérialisée

indiquant l'heure du tirage au sort du numéro d'anonymat (catégorie « Jeune Talent », « Jeune Espoir », ou l'heure du début des épreuves (catégorie Soliste). Une salle de chauffe sera mise à disposition au plus tard, 30 minutes avant le début des épreuves.

12- Les candidats devront se munir de la convocation, reçue au moins 5 jours avant le début des épreuves, ainsi que d'une pièce d'identité.

13- Le jury sera formé de directeurs d'Ecole de musique et de professeurs diplômés dans chaque discipline. Pour la catégorie « Soliste », un artiste ou un professeur de conservatoire de chaque discipline sera sollicité.

14- Le barème de notations (catégories : « Jeune Talent » et « Jeune Espoir ») :

Note de 18 à 20	1 ^{er} Prix avec Félicitations du Jury
16 à 17.99	1 ^{er} Prix
14 à 15.99	2 ^{ème} Prix
12 à 13.99	1 ^{ère} Mention
10 à 11.99	2 ^{ème} Mention
En dessous de 10	Accessit (non récompensé)

15- Pour la catégorie « Soliste », le jury, composé d'un représentant par instrument avec un président du jury procédera par vote par instrument : 1^{er} Prix avec Félicitations du Jury (un seul lauréat par instrument), 1^{er} Prix, 2^{ème} Prix et 3^{ème} Prix. En cas d'égalité des votes, la voix du président du jury est prépondérante. Toutes les décisions sont définitives et sans appel. Le jury peut ne pas décerner de prix s'il juge le niveau du concours insuffisant.

16- Les candidats étudiant en cycle spécialisés (DEM, CEPI ou 3^{ème} Cycle) issus des CRR de la Région ne seront autorisés à se présenter que dans cette catégorie. Le concours est public à entrée libre. Il sera interdit au public d'entrer dans la salle pendant le passage d'un candidat. Il sera prié à une discrétion totale : aucune appréciation et aucun applaudissement de sa part ne seront tolérés.

17- Les résultats de chaque catégorie seront annoncés publiquement à la fin de chaque catégorie.

18- Les lauréats de chaque instrument dans chaque catégorie « Jeune Talent », « Jeune Espoir » et « Soliste » seront invités à se produire lors du concert de clôture le : **SAMEDI, 12 MARS 2022 à 18h au Centre culturel Georges Brassens. Tenue vestimentaire correcte exigée.**

19- Tous les candidats seront destinataires d'un diplôme. **Seuls les élèves présents lors du concert de clôture seront destinataires de leurs diplômes et de leurs récompenses.**

Un morceau d'ensemble avec tous les candidats terminera le concert (partition envoyée avec la convocation).

20- Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident, détérioration ou vol survenus pendant la durée du concours.

Concert de clôture

Samedi 12 mars 2022 à 18h
SALLE GEORGES BRASSENS
(Entrée gratuite)
IBERIA

Grégory LETOMBRE au saxophone



Benoît PETIT au piano



36^{ème} Concours Régional des Bois

« Georges Fontaine »

Samedi 12 Mars 2022

Espace Musical

Georges FONTAINE NOEUX-LES-MINES (62)



36^{ème} Concours Régional des Bois « Georges Fontaine »

BULLETIN D'INSCRIPTION A envoyer à

FEDERATION REGIONALE DES SOCIETES MUSICALES HAUTS DE FRANCE
121 RUE BARTHELEMY DELESPAUL 59000 LILLE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :@.....

INSTRUMENT :

Catégorie* : Jeune Talent – Jeune Espoir – Soliste

Accompagnement piano* : pianiste de la Fédération – pianiste personnel

Niveau du dernier diplôme obtenu :

Ecole de musique / CRC / CRD / CRR / cours privés
fréquenté(s) actuellement :
.....

Professeur d'instrument :

(*) Entourer la bonne mention

Signature du candidat majeur :

Je soussigné(e).....autorise,

mon fils, ma fille,..... à participer

au *Concours de bois « Georges Fontaine »*

le **Samedi 12 Mars 2022** à Nœux-les-Mines

dans le respect du règlement.

Je règle la somme de€ correspondant aux
droits d'inscription.

Signature du responsable légal (candidat mineur)

LIEU

Espace musical « Georges FONTAINE »

8, Rue Camus

62290 – NOEUX-LES-MINES

Tél. 03-21-66-13-08

DATES

Vendredi 11 mars 2022 – Animations scolaires

Samedi 12 mars 2022 – Concours et

CONCERT DE CLOTURE à 18h

EDITO

Le concours régional est un événement incontournable dans le paysage de la musique amateur de notre région.

Il existe depuis mars 1984 ; passant d'un *Séminaire de la clarinette* (avec la participation de Serge Dangain, clarinettiste) à la *Semaine Musicale* (concours étendu aux autres bois : flûte et saxophone) pour aboutir au *Concours Régional des Bois « Georges Fontaine »* (regroupant l'ensemble de la famille des bois : flûte, hautbois, basson, clarinette et saxophone.)

Georges Fontaine, figure emblématique de la vie musicale noeuvoise, fut l'un des fondateurs de ce concours ; clarinettiste, chef de l'harmonie municipale, de la chorale, directeur de l'Ecole de musique et vice-président de la F.R.S.M., il fut à l'origine de nombreuses activités et de rassemblements culturels qui ont encore lieu aujourd'hui.

Pour cette session «anniversaire», les organisateurs ont revu le règlement de ce concours afin de lui apporter un «renouveau» tout en essayant de le rendre accessible à un plus grand nombre...

Nous vous encourageons donc à prendre connaissance de ces nouvelles dispositions et vous donnons rendez-vous le samedi 12 mars prochain à Nœux-les-Mines !

Musicalement,

Le Comité d'organisation.



LISTE DES MORCEAUX IMPOSES - CONCOURS 2022

Catégorie « Jeune TALENT » :

Flûte Traversière :

« Hommage d'un jeune flûtiste à quelques grands musiciens »

VOLUME 1 HOMMAGE A MOZART- Henri BERT

Edition Alphonse LEDUC

Hautbois :

« Jardin d'automne » Pascal PROUST - Editions Robert MARTIN

Basson :

« Romantica » Serge LANCEN - Editions Alphonse LEDUC

Clarinette :

« Petite Anche », Gilles MARTIN - Editions Gérard BILLAUDOT

Saxophone Alto :

« Pêche-Lune » Jean SICHLER - Editions Alphonse LEDUC

Saxophone Ténor :

« Au parc de Diane », Michel HULOT - Editions Pierre DUHAUTOIS

Catégorie « Jeune ESPOIR » :

Flûte Traversière :

« Wolfgang Amadeus' Rag » Alain HUTEAU Editions Henri LEMOINE

Hautbois :

« Complainte et Saltarelle » René BERTHELOT - Editions Henri LEMOINE

Basson :

« Fantasio » Robert BARILLER - Editions Alphonse LEDUC

Clarinette :

« Mozartiana » MOZART / Guy DANGAIN - Editions Gérard BILLAUDOT

Saxophone Alto :

« Premier envol » Alain CREPIN - Editions Robert MARTIN

Saxophone ténor :

« Fais ton cirque » Pascal BERNE Editions Robert MARTIN

Catégorie « SOLISTE »

Flûte Traversière

« Andante KV 315 et Rondo KV Anh184 » avec cadence Jean Pierre RAMPAL
MOZART Art Jean -Pierre RAMPAL Mozart IMC International Music

Saxophone Alto

« Ballade en terres rouges » Alain CREPIN Editions Robert MARTIN

Saxophone Ténor :

« Points de rencontre » Alain LOPEZ Flex Editions